

Commission Paritaire Départementale des Orthophonistes



14 JANVIER 2021

Ordre du jour



- Désignation Président et Vice président
- Approbation du relevé de décisions du 16 janvier 2020
- Examen des statistiques de dépenses
- Actualités conventionnelles et réglementaires
 - « SEGUR » orthophonistes
 - Mesures dérogatoires en lien avec la crise sanitaire
 - Dispositif d'indemnisation perte d'activité
- Actualités locales et régionales
 - Paiements des contrats incitatifs / FAMI
 - Avancement projet CPTS
 - Numérique en santé
- Questions diverses
 - Qualité de la facturation

Statistiques de dépenses (à fin octobre)

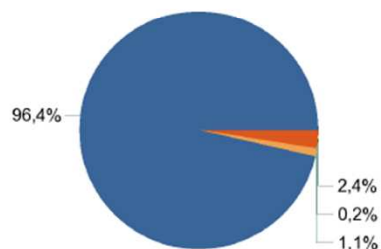
Activité des orthophonistes du 01/01/2020 au 31/10/2020 (en date de remboursement)

Montants présentés en base de remboursement

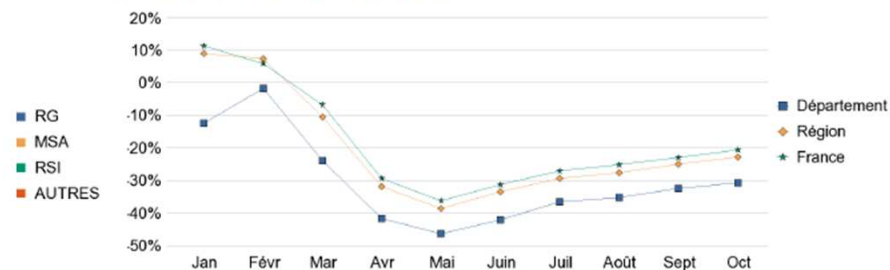
Montants

PRESTATIONS	Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL TERRITOIRE DE BELFORT		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
AMO	690 517	-28,6%	7 589	-34,7%	1 392	-98,2%	17 212	-8,4%	716 710	-30,7%	-22,8%	-20,6%
Frais de déplacements	2 378	-18,1%					8	-31,6%	2 386	-18,2%	-25,7%	-25,5%
TOTAL	692 895	-28,6%	7 589	-34,7%	1 392	-98,2%	17 220	-8,4%	719 096	-30,7%	-22,8%	-20,6%

Répartition des montants par régime



Evolution des montants (P.C.A.P) - Total poste



Tarifs conventionnels (en euros)

PRESTATIONS	06/11/2012	27/12/2007
AMO	2,50	2,40
IF	2,50	1,52
IKP	0,24	0,24

Volumes

PRESTATIONS	Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL TERRITOIRE DE BELFORT		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Volume	PCAP	Volume	PCAP	Volume	PCAP	Volume	PCAP	Volume	PCAP		
AMO	276 216	-28,6%	3 038	-34,7%	557	-98,2%	6 885	-8,4%	286 693	-30,7%	-22,8%	-20,6%

PCAP = Période Comparable Année Précédente

Activité des orthophonistes dont le cabinet principal est installé dans le département

Statistiques de dépenses



Montants

PRESTATIONS	DEPARTEMENT	Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL	
		Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP
AMO	021 : COTE-D'OR	3 749 941	-15,5%	196 208	-18,0%	17 559	-93,8%	119 883	-21,4%	4 083 590	-20,2%
	025 : DOUBS	3 296 156	-16,3%	136 273	-20,2%	8 832	-96,1%	53 565	-22,5%	3 494 826	-20,7%
	039 : JURA	1 250 932	-23,8%	68 316	-27,0%	3 803	-95,3%	30 101	-36,1%	1 353 152	-27,4%
	058 : NIEVRE	867 492	-13,9%	60 968	-24,6%	5 586	-93,3%	33 069	-22,6%	967 115	-20,4%
	070 : HAUTE-SAONE	909 155	-22,0%	59 814	-18,8%	3 227	-93,5%	26 854	-12,3%	999 049	-24,3%
	071 : SAONE-ET-LOIRE	3 502 322	-19,1%	177 751	-27,4%	18 443	-93,4%	60 981	-21,9%	3 759 497	-23,8%
	089 : YONNE	1 816 345	-20,1%	113 140	-16,3%	7 775	-93,7%	38 348	-25,9%	1 975 608	-23,6%
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	690 517	-28,6%	7 589	-34,7%	1 392	-96,2%	17 212	-8,4%	716 710	-30,7%
		16 082 860	-18,6%	820 059	-21,9%	66 617	-94,3%	380 012	-22,6%	17 349 548	-22,8%
	FRANCE	638 979 581	-16,3%	22 324 904	-16,5%	2 270 094	-20,5%	13 303 941	-20,6%	676 878 520	-20,6%
Frais de déplacements	021 : COTE-D'OR	13 042	-31,9%	1 305	-35,1%	162	-93,1%	884	-7,5%	15 393	-37,1%
	025 : DOUBS	13 076	-4,3%	890	43,5%	39	-97,0%	63	-67,5%	14 067	-10,9%
	039 : JURA	5 130	-16,8%	983	12,4%	6	-98,1%	130	36,0%	6 249	-16,3%
	058 : NIEVRE	4 148	-7,9%	126	-69,3%	15	-95,7%	13	-37,5%	4 301	-18,5%
	070 : HAUTE-SAONE	1 988	-0,3%	14	-94,8%	76	15,8%	170	-100,0%	2 248	-3,2%
	071 : SAONE-ET-LOIRE	8 148	-36,5%	1 993	-17,7%	32	-92,9%	700	-32,7%	10 873	-35,0%
	089 : YONNE	5 580	-12,1%	427	-24,8%	33	-95,9%	101	-65,8%	6 140	-23,3%
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	2 378	-18,1%					8	-31,6%	2 386	-18,2%
		53 489	-20,8%	5 737	-19,9%	363	-93,6%	2 068	-20,8%	61 657	-25,7%
	FRANCE	3 664 419	-21,4%	209 652	-21,5%	15 767	-25,4%	154 338	-25,5%	4 044 175	-25,5%
TOTAL	021 : COTE-D'OR	3 762 983	-15,6%	197 513	-18,1%	17 720	-93,8%	120 767	-21,4%	4 098 983	-20,3%
	025 : DOUBS	3 309 231	-16,3%	137 163	-20,0%	8 871	-96,1%	53 628	-22,6%	3 508 893	-20,6%
	039 : JURA	1 256 061	-23,7%	69 299	-26,6%	3 810	-95,3%	30 231	-35,9%	1 359 401	-27,3%
	058 : NIEVRE	871 640	-13,8%	61 094	-24,8%	5 601	-93,4%	33 081	-22,6%	971 416	-20,4%
	070 : HAUTE-SAONE	911 142	-21,9%	59 827	-19,1%	3 303	-93,4%	27 024	-11,8%	1 001 297	-24,2%
	071 : SAONE-ET-LOIRE	3 510 470	-19,2%	179 744	-27,3%	18 475	-93,4%	61 681	-22,1%	3 770 371	-23,8%
	089 : YONNE	1 821 925	-20,1%	113 566	-16,3%	7 808	-93,7%	38 449	-26,1%	1 981 748	-23,6%
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	692 895	-28,6%	7 589	-34,7%	1 392	-96,2%	17 220	-8,4%	719 096	-30,7%
		16 136 349	-18,6%	825 796	-21,9%	66 980	-94,3%	382 080	-22,6%	17 411 205	-22,8%
	FRANCE	642 643 999	-16,4%	22 534 556	-16,6%	2 285 861	-20,6%	13 458 278	-20,6%	680 922 695	-20,6%

Volumes

PRESTATIONS	DEPARTEMENT	Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL	
		Volume	PCAP	Volume	PCAP	Volume	PCAP	Volume	PCAP	Volume	PCAP
AMO	021 : COTE-D'OR	1 499 458	-15,5%	78 478	-18,0%	7 022	-93,8%	47 944	-21,4%	1 632 903	-20,2%
	025 : DOUBS	1 318 464	-16,3%	54 509	-20,2%	3 533	-96,1%	21 426	-22,5%	1 397 932	-20,7%
	039 : JURA	500 376	-23,8%	27 326	-27,0%	1 521	-95,3%	12 040	-36,1%	541 264	-27,4%
	058 : NIEVRE	346 997	-13,9%	24 387	-24,6%	2 235	-93,3%	13 227	-22,6%	386 846	-20,4%
	070 : HAUTE-SAONE	363 205	-21,9%	23 925	-18,8%	1 291	-93,5%	10 722	-12,4%	399 143	-24,2%
	071 : SAONE-ET-LOIRE	1 400 957	-19,1%	71 129	-27,4%	7 377	-93,4%	24 392	-21,9%	1 503 856	-23,8%
	089 : YONNE	726 538	-20,1%	45 256	-16,3%	3 110	-93,7%	15 339	-25,9%	790 243	-23,6%
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	276 216	-28,6%	3 036	-34,7%	557	-96,2%	6 885	-8,4%	286 693	-30,7%
		6 432 211	-18,6%	328 048	-21,9%	26 646	-94,3%	151 976	-22,6%	6 938 880	-22,8%
	FRANCE	255 216 136	-16,3%	8 931 740	-16,5%	907 873	-20,5%	5 318 297	-20,6%	270 374 046	-20,6%

Actualités Conventionnelles



Négociations orthophonistes « Ségur »



- Les séances de négociation se sont ouvertes le 25 novembre dernier.
- Pistes de réflexion:
 - Sur le télésoin: ensemble des actes pourrait être réalisé à distance à l'exclusion des bilans initiaux, des soins nécessitant un contact direct en présentiel ou un équipement spécifique/ proposition de fixation d'un seuil maximum d'activité à distance avec un avis non favorable de la FNO.
 - Souhait de la profession d'élargir la négociation au-delà du télésoin à savoir téléexpertise, télésurveillance, téléassistance
 - Souhait de valorisation des bilans /séances de rééducation au regard des tarifs pratiqués dans le cadre des plateformes 0-6 ans /7-12 ans sur le repérage précoce des enfants autistes et des troubles du neuro-développement. La CNAM a confirmé qu'à ce stade les négociations étaient circonscrites au télésoin
 - Des échanges également liés au déploiement du numérique en santé (DMP, ergonomie, MSS avec leviers financiers notamment dans le cadre du FAMI pour favoriser l'équipement et le recours aux outils numériques

Les représentants syndicaux ont souhaité suspendre les négociations pour le futur avenant 17 compte tenu du périmètre (télésoin et numérique en santé)

Mesures dérogatoires



Des **mesures dérogatoires aux conditions habituelles de prise en charge et de facturation** ont été mises en place pendant la crise sanitaire pour permettre d'assurer la continuité des soins (1). Compte tenu de l'évolution de l'épidémie, certaines mesures dérogatoires sont de nouveau prolongées au-delà du 30 octobre 2020 et a minima **jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire**. En voici un récapitulatif.

- **Actes réalisés en télésoin pris en charge à 100 % ([liste actes télésoin](#))**
- **Effectuer des soins au domicile sans mention spécifique figurant sur la prescription médicale**

Pour éviter les risques de propagation de la Covid-19 au sein des cabinets, il convient de **privilégier de manière transitoire le suivi à domicile des patients** et ce, même si la prescription médicale ne le mentionne pas spécifiquement

- **Simplification du circuit des pièces justificatives (PJ) à la facturation**

Les orthophonistes peuvent à nouveau reprendre les envois de pièces justificatives (ordonnances et toutes autres pièces justificatives règlementaires) **sauf pour les feuilles de soins papier (Cerfa) accompagnant les flux B2 dégradés** pour lesquelles la dérogation de conservation est prolongée. Le délai de conservation de ces PJ (Cerfa) est de 33 mois. Toutefois si les orthophonistes ne souhaitent pas conserver ces PJ, il convient de les adresser à leur organisme de rattachement via SCOR ou en format papier.

- **Prise en charge des indemnités journalières (IJ) pour les orthophonistes libéraux**

Dans le cadre de l'épidémie de la Covid-19, l'Assurance Maladie prend en charge de manière dérogatoire, les indemnités journalières pour les orthophonistes amenés à interrompre leur activité professionnelle, selon des modalités alignées sur celles appliquées aux salariés et travailleurs indépendants.

Ces indemnités sont d'un montant journalier de 72 € pour les orthophonistes.

La **procédure à suivre varie selon la situation** amenant l'orthophoniste à interrompre son activité professionnelle

Dispositif d'indemnisation pour perte d'activité (DIPA)



Un dispositif exceptionnel d'accompagnement économique des professionnels libéraux confrontés à une baisse très importante de l'activité du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 et des mesures de confinement qui l'ont accompagnée a été mis en place.

Son objectif est le maintien de l'offre de soin, par le versement d'une indemnité permettant aux professionnels de santé libéraux de faire face à leurs charges fixes professionnelles, et ainsi de reprendre leur activité sans difficultés économiques, au terme de la crise.

Un téléservice a été spécialement développé par l'Assurance maladie pour réaliser les demandes d'aides. Il a été ouvert à partir du 30/04/2020.

Des acomptes ont été versés aux professionnels libéraux, pour un montant total de 4,9 millions d'euros entre le 01/05/2020 et le 25/08/2020.

Montant total des aides: 10335€

Moyenne des versements: 608€

Montant versé compris entre 140€ et 1938€

17 aides versées à 10 orthophonistes

Actualités locales et régionales



Contrats incitatifs et FAMI



- Contrats démographiques: 4 contrats en cours:
 - 2 contrats « 1^{ère} installation »
 - 2 contrats de « maintien dans la zone »

- FAMI

Tous les orthophonistes ont perçu le FAMI (dont 1 contestation acceptée)
3 orthophonistes ont perçu 590 euros du fait de l'exercice coordonné

Avancement projets CPTS



CPTS

Les lettres d'intention des 2 CPTS dont le siège est sur le Territoire de Belfort ont été validées conjointement avec l'ARS.

Nous avons réceptionné une fiche signalétique que nous allons prochainement diffuser sur ameli.fr.

Nous ferons de même dès réception de la seconde.

MSP

MSP de Belfort : passage en CSOS régional le 18/12- projet de santé réceptionné - accompagnement à la signature de l'ACI sur janvier 2021 (en cours de planification)

Rencontre MSP Giromagny pour présentation du dispositif ACI le 29 septembre

Numérique en santé

- **ADRI:** Taux d'utilisation d'ADRI: 68 % (contre 88% il y a 1 an) soit 17 orthophonistes / taux d'équipement au 30/11/2020: 96% soit 24 orthophonistes
- **MSS:** la totalité de la profession en possède une
- **Taux de télétransmission:** Taux au 31/10/2020: 97,20%/ au 30/11/2020: 97,60% contre 98,10% au 31/12/2019
- **SCOR:** Taux d'utilisation de SCOR: 96% (24/25 orthophonistes) identique à 2019

Questions diverses



Questions diverses:

remboursement/ qualité de la facturation



- ▶ Délai de traitement de janvier 20 à novembre 20
 - Sécurisé : 4,9 jours / B2: 4,18 jours / FSP: 29,33 jours
 - Taux de rejets moyen: 1,56% avec des variables compris entre 0,61% et 3,60%

Juillet à décembre 2020 (6616 factures sur la période)

N° Rejet / Signalement	Libellé Rejet signalement	Nombre	Taux / Total facture	Commentaires
0480054	LE CONTRAT CMU-C/C2S OU ACS TRANSMIS EST DIFFERENT DE CELUI PRESENT AU REFERENTIEL	47	0,71%	Les factures sont recyclées avec paiement de la part complémentaire dans le cas de facture sécurisée sans indicateur de forçage. Les droits des C2S pour les contrats se terminant pendant la période de COVID 19 ont été prolongés.
0450057	MTM non trouvée BDO	14	0,21%	Les factures sont recyclées avec règlement du régime local pour les factures sécurisées sans indicateur de forçage
0450058	MODULATION DU TICKET MODERATEUR TRANSMISE ABSENTE OU DIFFERENTE DU REFERENTIEL	12	0,18%	L'assuré bénéficie du régime local ou du FNS(fond national de solidarité). La modulation n'a pas été télétransmise.



Merci de votre attention

Prochaine CPD orthophoniste

le 13 janvier 2022 à 9h30 pour la section sociale et 10h pour la section
professionnelle